



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES-VERBAL n° 07

Date de la réunion : Jeudi 20 octobre 2025

Lieu : 2 rue Bellanger à YVETOT (siège du DFSM)

Membres présents : Madame HANOUE Laetitia.

Messieurs FOISSEAU Joël, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel.

Membres excusés : ...

Invités :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.



DECISIONS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Forfait Général du SC DE FRILEUSE 41 reçu par mail le lundi 29 septembre 2025.

La commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Seniors Vétérans Départemental 1 Poule J
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe
- Inflige une amende de 560€ au SC DE FRILEUSE.

Match n° 53967655 du 21 septembre 2025 FC BONSECOURS ST LEGER41 / ROUEN SAPINS FC 41.

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des arbitres (section lois du jeu) en date du 22 septembre 2025 publié sur le site internet du DFSM le 26 septembre 2025.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

RECTIFICATIF

PV N° 05

Match n° 54490185 SAINT JEAN FRESQUIENNES 1 / A. ROUENNAISE DE FOOT 2

Une amende de 30€ est infligée à SAINT JEAN FRESQUIENNES pour non utilisation de la FMI.

IL FAUT LIRE :

Pour non-utilisation de la FMI du fait de l' A. ROUENNAISE DE FOOT.

Une amende de 30€ est infligée à l'A. ROUENNAISE DE FOOT.

PV N° 06

COUPE ANDRE STRAPPE

Match n° 54858303 ENT SOMMERY LA VARENNE 41 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 41

La Commission après en avoir délibéré :

- donne match perdu par forfait à l'AS MADRILLET CHAT BL 41 sur le score de 0 but à 3,

Pour en faire bénéficier l'ENT SOMMERY VARENNE 41 sur le score de 3 buts à 0 ;

- inflige une amende de 168€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

Il faut ajouter :

- dit que les frais d'arbitrages sont à débiter du compte de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC et à créditer du compte de l'ENT SOMMERY LA VARENNE.

JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 2025

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match N° 53962434 FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 2 / FC PETIT CAUX 1

Erreur de saisie du score sur la FMI, le score est de 2 buts à 1 en faveur du FC PETIT CAUX 1



La commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaine lorsqu'ils viennent élarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Match N° 53962430 AS LE TREPORT 1 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotation maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club de JS SAINT NICOLAS BETHUNE

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

R.A.S

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

R.A.S

SENIORS APRES - MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 53963095 SC PETIT COURONNE 1 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club du SC PETIT COURONNE 1.

Match n° 53963097 FC SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY 3 / O.DE DARNETAL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Une amende de 15 € est infligée au FC ST ÉTIENNE DU ROUVRAY 3 pour licence manquante (arbitre assistant 1).

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Une amende de 15 € est infligée à l'O.DE DARNETAL 2 pour licence manquante (arbitre assistant 2).

Match n° 53963094 ESP FOOT 1 / ROUEN SAPINS FC 2

Attendu que le club de l'E S P FOOT 1 est pour la 1ère année en infraction avec le statut régional de l'arbitrage donc 4 mutés autorisés.

Considérant que le club de l'ESP FOOT 1 a inscrit 6 mutés sur la feuille de match de la rencontre citée en référence. La Commission, après en avoir délibéré :

- Inflige une amende de 122 € (61€ X2) annexe 5 des dispositions financières de la LFN au club de l'ESP FOOT.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 53963226 FC LE TRAIT DUCLAIR 2 / AJ CAULLE BOSC LE HARD 1

Feuille de match FMI transmise hors délai. Une amende de 20 € est infligée au FC LE TRAIT DUCLAIR 2.

Match n°53963225 AS5V 1 / E. MONTIGNY 2 V 1

Attendu que le club de l'E. MONTIGNY 2V est pour la 2ème année en infraction avec le statut régional de l'arbitrage donc 2 mutés autorisés.

Considérant que le club de l'E. MONTIGNY 2V 1 a inscrit 5 mutés sur la feuille de match de la rencontre citée en référence.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Inflige une amende de 183€ (61€ X3) annexe 5 des dispositions financières de la LFN au club de l'E. MONTIGNY 2V.



SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 53963481 US DE LA PRESQU'ILE 1 / CAUX FC 2

Attendu que le club de l'US DE LA PRESQU'ILE est pour la 3ème année en infraction avec le statut régional de l'arbitrage donc aucun muté autorisé.

Considérant que le club de l'US DE LA PRESQU'ILE 1 a inscrit 2 mutés sur la feuille de match de la rencontre citée en référence.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Inflige une amende de 122€ (61€ x2) (annexe 5 des dispositions financières de la LFN) au club de l'US DE LA PRESQU'ILE.

-

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 53963627 ASC ST ROMAIN COLBOSC 2 / FC GRUCHET LE VALASSE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AC ST ROMAIN DE COLBOSC.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 53963778 US LUNERAYSIENNE 3 – LA F.A. CAUX MARINE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US LUNERAYSIENNE

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

RAS

SENIOR APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 53964175 CS GRAVENCHON 2 - AS STE ADRESSE BUT 2

Une amende de 30€ est infligée au club de CS GRAVENCHON 2 pour non-utilisation de la FMI

Match n° 53964176 LE HAVRE FC 2012 2 – US YEBLERONNAISE 1

Une amende de 30€ est infligée au club de LE HAVRE FC 2012 2 pour non utilisation de la FMI

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 53964365 US DES FALAISES 2/ US DE LA PRESQU'ILE 2

Non utilisation de la tablette, la commission inflige une amende de 30 euros au club de l'US DES FALAISES.

Match n° 53964458 ISNEAUVILLE FC 1 / US CAILLY 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15 euros est infligée au club de ISNEAUVILLE FC.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n°53964458 ISNEAUVILLE FC 1 / US CAILLY 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ISNEAUVILLE FC.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D :

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



Match n° 53964557 AS NORVILLE / HARFLEUR FOOTBALL CLUB 1

Non utilisation de la tablette, la commission inflige une amende de 30 euros au club de l'AS NORVILLE.

Match n° 53964558 RC ROUEN 1 / FC ROLLEVILLAISE 2

La rencontre est reportée au 28 septembre 2025.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match N° 53964644 US VATTEVILLE BROTONNE 3 / CANY FC 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US VATTEVILLE BROTONNE

Match n° 53964647 AS PETIVILLE 1 / FC BARENTINOIS 3

Attendu que le club de l'AS PETIVILLE est pour la 4ème année en infraction avec le statut régional de l'arbitrage donc aucun muté autorisé.

Considérant que le club de l'AS PETIVILLE a inscrit 3 mutés sur la feuille de match de la rencontre citée en référence.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Inflige une amende de 183€ (61€ X3) annexe 5 des dispositions financières de la LFN) au club de l'AS PETIVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match N° 54071848 AS BOUILLE MOULINAUX 1 / AS LONDAISE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS LONDAISE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match N° 53964825 OH TREFILIERIES NEIGES 3 / ESM GONFREVILLE 3

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Match n° 53964827 FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 3

Attendu que le club du FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE est pour la 4ème année en infraction avec le statut régional de l'arbitrage donc aucun muté autorisé.

Considérant que le club du FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE E a inscrit 1 muté sur la feuille de match de la rencontre citée en référence.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Inflige une amende de 61 € annexe 5 des dispositions financières de la LFN) au club du FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°54490187 PERSONNEL HOSPITALIER ROUVRAY 1 / FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 2

Attendu que le club de PERSONNEL HOSPITALIER ROUVRAY est pour la 4ème année en infraction avec le statut régional de l'arbitrage donc aucun muté autorisé.

Considérant que le club de PERSONNEL HOSPITALIER ROUVRAY a inscrit 2 mutés sur la feuille de match de la rencontre citée en référence.

La Commission, après en avoir délibéré :



- Inflige une amende de 122€ (61€ X2 annexe 5 des dispositions financières de la LFN) au club du PERSONNEL HOSPITALIER ROUVRAY.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à PERSONNEL HOSPITALIER ROUVRAY.

Match n° 54490188 SAINT MARTIN DU VIVIER OM 1 / FC LIMESY 2

Une amende de 30€ est infligée à SAINT MARTIN DU VIVIER OM pour non utilisation de la FMI.

Match n°54490189 SAINT AUBIN FC 3 / A. ROUENNAISE DE FOOT 2

Une amende de 20€ est infligée au SAINT AUBIN FC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°54162224 SC FRILEUSE 3 / FC GRUCHET LE VALASSE 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au SC FRILEUSE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 53965578_US ST MARTIN OSMONVILLE 2 / US AUFFAY 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15 € est infligée à l'US ST MARTIN OSMONVILLE 2.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 53965850 ENT.DU LITTORAL 1 / FC AUZEBOSC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15 € est infligée à l'ENT. DU LITTORAL.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 54072185_AS MUNICIPAUX BARENTIN 1 / US DES VALLEES 2.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15 € est infligée à l'AS MUNICIPAUX BARENTIN.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 53966733 OLYMPIA CAUX FOOTBALL 3 / AS PETITVILLE 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15 € est infligée à l'OLYMPIA CAUX FOOTBALL 3.

Match n°53966732 TRAIT D'UNION 1 / AS MARE AU CLERC 1

FMI non utilisée, une amende de 30€ est infligée au TRAIT D'UNION 1.



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 53967655 FC BONSECOURS ST LEGER 41 / ROUEN SAPINS FC 41.

Réclamations d'après match de ROUEN SAPINS FC, confirmées. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres est placé en instance d'homologation.

Match n° 53967657 FC SAINT JULIEN 41 / A ROUENNAISE DE FOOT 41

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC SAINT JULIEN.

Match n° 53967658 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41 / FC ROUEN 1899 41.

Pour non utilisation de la FMI du fait de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC, une amende de 30€ est infligée à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 54606739 MAURICE.HOUPP. MALAUNAY 41 / St MARTIN VIVIER OM 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à MAURICE.HOUPP. MALAUNAY.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 53968172 AS LONDAISE 41 / CO CLEON 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS LONDAISE.

Match n° 53968175 FC TOURVILLE LA RIVIERE 41 / ASSO FAC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC TOURVILLE LA RIVIERE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 53968261 AS OUVILLAISE 41 / AS FAUVILLAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS OUVILLAISE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

Match n° 54072347 FC LE TRAIT DUCLAIR 41 / FC BARENTINOIS 42

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC LE TRAIT DUCLAIR.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 53968448 LA F A CAUX MARINE 41 / ES JANVALAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à LA F A CAUX MARINE.

Match n° 53968450 CA LONGUEVILLAISE 41 / FC OFRANVILLAIS 41



Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au CA LONGUEVILLAISE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

Match n° 53968540 ENT JSN ASL 41/ US DES FALAISES 41

Match arrêté à la 60^{ème} minute de jeu, cause blessure. La rencontre a été reportée au 23 novembre 2025.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

R.A.S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match n° 53968750 FC BREUTE BRETTEVILLE 41 / US SAINT THOMAS 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BREUTE BRETTEVILLE.

Match n° 53968751 GRPT St AUBIN VIGOR 41 / HELLANDES FC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au GRPT St AUBIN VIGOR.

Match n° 53968752 FC DU LITTORAL 41 / OLYMPIA'CAUX 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au FC DU LITTORAL

Match n° 53968754 LE HAVRE S'PORT FOOT 41 / US EPOUVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au LE HAVRE S'PORT FOOT.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

Match n° 53969576 HELLANDES FC 42 / AS FL-CSE TOTAL 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au HELLANDES FC.

**Le Président de la
commission**

M. LECORNU Pierre

**Le Secrétaire de la
commission**

M. MOGIS Michel